

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Révision du Plan Local d'Urbanisme

Pendant 38 jours, du 12 novembre 2024 au 20 décembre 2024, il sera procédé à une enquête publique sur le projet de Révision du Plan Local d'Urbanisme de Jouy-en-Josas.

Le tribunal administratif de Versailles a désigné Monsieur DERELY Nicolas comme commissaire-enquêteur et Monsieur RISPAL Alain comme commissaire enquêteur suppléant pour conduire cette enquête publique.

À compter de l'ouverture de l'enquête publique, des informations sur le projet de Révision du Plan Local d'Urbanisme peuvent être demandées auprès de la Ville de Jouy-en-Josas, à l'adresse postale : 19 avenue Jean Jaurès, 78350 Jouy-en-Josas ; directement par courriel à l'adresse revisionplu@jouy-en-josas.fr

Le dossier sera déposé en Mairie et mis à disposition du public qui pourra en prendre connaissance et consigner ses observations sur les registres prévus à cet effet les Lundi, Mercredi, Jeudi, Vendredi de 9h à 12h et de 13h30h à 17 h ; les Mardis de 13h30 à 17h ; et les Samedis de 9h à 12h.

Pendant la période d'enquête publique, le dossier d'enquête publique sera, en outre, disponible en consultation et en téléchargement sur le site internet de l'enquête publique à l'adresse suivante : <https://www.jouy-en-josas.fr>

Durant cette période, un dossier papier sera disposé dans la Mairie et accessible aux horaires précités.

Des observations et propositions pourront, durant la période d'enquête publique, être déposées par voie électronique sur le registre dématérialisé ouvert à cet effet, sur le site de l'enquête publique à l'adresse :

<https://www.registre-dematerialise.fr/5746>

ainsi que par courriel à l'adresse suivante :

enquete-publique-5746@registre-dematerialise.fr

Afin d'informer et de recevoir des observations du public, le commissaire enquêteur assurera des permanences dans la mairie et vous recevra sur rendez-vous de 15 minutes de la manière suivante :

- Mardi 12 novembre de 14h à 17h
- Samedi 23 novembre de 9h à 12h
- Samedi 7 décembre de 9h à 12h
- Vendredi 20 décembre de 14h à 17h.

La commissaire-enquêteur établira un rapport et rendra ses conclusions motivées sur le projet soumis à enquête publique, dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête, à la Ville de Jouy-en-Josas. Le commissaire-enquêteur transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au Président du Tribunal Administratif de Versailles.

À l'issue de l'enquête publique, copies du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur seront également transmises par la Maire de Jouy-en-Josas, pour y être tenues à la disposition du public pendant 1 an à compter la date de clôture de l'enquête.

Par ailleurs, toute personne intéressée pourra en obtenir communication en s'adressant par écrit à la Ville de Jouy-en-Josas au 19 avenue Jean Jaurès, 78354 Jouy-en-Josas ; ou à l'adresse électronique suivante : urbanisme@jouy-en-josas.fr

Après l'enquête publique, le projet Révision du Plan Local d'Urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire-enquêteur, sera soumis à délibération du Conseil de Jouy-en-Josas qui se prononcera, par déclaration de projet, sur l'intérêt général de l'opération conformément à l'article L. 126-1 du code de l'environnement.